



## AVENANT N°1

### I. Identification des parties

\*Identité du pouvoir adjudicateur :

**Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise  
44 – 46 rue du Chemin Salé  
08400 VOUZIERS**

\*Identité du titulaire du marché :

**STP VENCE  
Lieu-dit Les Huttes  
08430 CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE**

### II. Renseignements administratifs sur le marché

\*Intitulé du marché :

**Construction d'une Piscine Communautaire – Lot n°15 : VRD / Espaces Verts**

\*Date de notification du marché : **29 janvier 2014**

\*Montant HT du marché : **501 846, 64 euros**

\*Délai d'exécution du marché : **18 mois** à compter de la date d'émission de l'ordre de service de commencement des travaux

### III. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 est relatif au lot n°15 « VRD / Espaces Verts » du marché de « construction d'une piscine communautaire à Vouziers ».



Celui-ci est rendu nécessaire suite à la découverte, durant les travaux de terrassement en pleine masse, d'une source qui était jusque-là inconnue par rapport à l'étude de sol réalisée.

Le dévoiement de cette source est rendu nécessaire afin que le sous-sol de la piscine communautaire ne subisse pas d'infiltrations d'eau et afin que cette source ne sature pas les drains périphériques, donc les noues de rétention d'eau.

Le plan ci-joint indique le tracé du captage de la source.

A ce titre, les prestations suivantes sont ajoutées à la décomposition du prix global et forfaitaire :

Désignation des prestations	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaires HT	Prix Total HT
CAPTAGE D'UNE SOURCE	Tranchées et remblaiement	ML	160	34 euros	5 440 euros
	Canalisations d'évacuation PVC (diamètre 200)	ML	160	28 euros	4480 euros
	Regard de visite (diamètre 1000)	U	5	1050 euros	5250 euros
	Création d'un massif drainant	U	1	230 euros	230 euros
	Têtes de ponts	U	1	260 euros	260 euros
<b>PRIX TOTAL GLOBAL TTC</b>					<b>15 660 euros</b>
<b>TVA 20%</b>					<b>3 132 euros</b>
<b>PRIX TOTAL GLOBAL TTC</b>					<b>18 792 euros</b>

**Le présent avenant apporte une plus-value de 15 660 euros HT, soit 18 792 euros TTC.**

L'Acte d'Engagement est impacté par les modifications contractuelles de la manière suivante :

La mention suivante de l'article 3 de l'Acte d'engagement :

**Prix Total HT : 501 846, 64 euros**

Est modifiée de la façon suivante :

**Prix Total HT : 517 506, 64 euros**



➤ Conformément à l'article 20 du code des marchés publics et à la jurisprudence en vigueur, la présente modification contractuelle :

- n'entraîne pas un bouleversement de l'économie du marché car implique une **augmentation du montant initial du marché de 3.1%**.
- n'est pas substantielle et ne modifie pas l'objet du marché concerné.
- ne remet pas en cause les conditions d'attribution du marché public concerné.
- Résulte d'une sujétion technique imprévue ne résultant pas du fait des parties.

L'ensemble des autres clauses du présent marché éventuellement modifiées par le présent avenant restent applicables.

A Champagnat, Le 22 juillet 2015

Le représentant légal  
de STP VENCE,

**S. T. P.**  
de la  
**Vence**  
S.A.S.  
08430 CHAMPAGNAT SUR-VENTE  
Tél. 03.24.52.84.56 - Fax 03.24.32.72.34  
SIR. 304.941.610.00020 - APE 4312A

A Vouziers, Le 27/08/15

Le représentant du  
Pouvoir Adjudicateur,



Francis SIGNORET

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/185  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <b><i>DELIBERATION n°DC2015/66</i></b>	

Nombre de membres :  
 En exercice : 125  
 Présents : 67  
 Votants : 76 (dont 9 pouvoirs)  
     POUR : 48 (63%)  
     CONTRE : 09  
     ABSTENTION : 19

Le deux juillet deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à VOUZIERES sous la présidence de M. Francis SIGNORET.  
Date de la convocation : 24/06/2015  
 M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote :* Mesdames BAUDART Martine, BEGNY Agnès, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Dominique, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAUDARD Daniel, GODART Olivier, GOMES Antonio, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LAURENT-CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Xavier, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NANJL Léopold, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PIERSON Florent, POTRON Francis, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre.

*Représentés :* Mesdames BRUSA Régine donne pouvoir de vote à Monsieur GROSSELIN Jacques et PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Messieurs BARDIAUX François donne pouvoir de vote à Madame PASSERA Karine, BROUILLON Patrick donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET Francis, CANNAUX Francis donne pouvoir de vote à Monsieur PIERSON Florent, LANTENOIS Jacques donne pouvoir de vote à Monsieur GODART Olivier, QUEVAL Guillaume donne pouvoir de vote à Monsieur MATHIAS Frédéric, RACOUR Patrick donne pouvoir de vote à Monsieur MAS Raoul et VALET Bruno donne pouvoir de vote à Madame VERNEL Martine.

**OBJET : Piscine communautaire - Avenant n°1 STP VENCE - Lot n° 15 : VRD / Espaces Verts**

Vu la délibération n°DC2013/95 du Conseil Communautaire du 18/12/13 attribuant les marchés de travaux du centre aquatique et notamment le lot 15 VRD / Espaces Verts à la société STP VENCE pour un montant de 501 846.64 euros.

Considérant la découverte d'une source sur le terrain d'implantation du centre aquatique ;  
 Considérant la nécessité de dévoiement de la source afin d'éviter les infiltrations d'eau et ne pas saturer les drains périphériques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :  
 - AUTORISE le Président à procéder à la signature de l'avenant n°1 – Lot 15 VRD Espaces Verts avec la société COLAS EST pour montant de 15 660€ HT

Le Président  
 Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le..... **2.0. JUL. 2015** .....  
 Et de sa publication ou notification le.....